

La Zone à Patates, une ZAD en périurbain

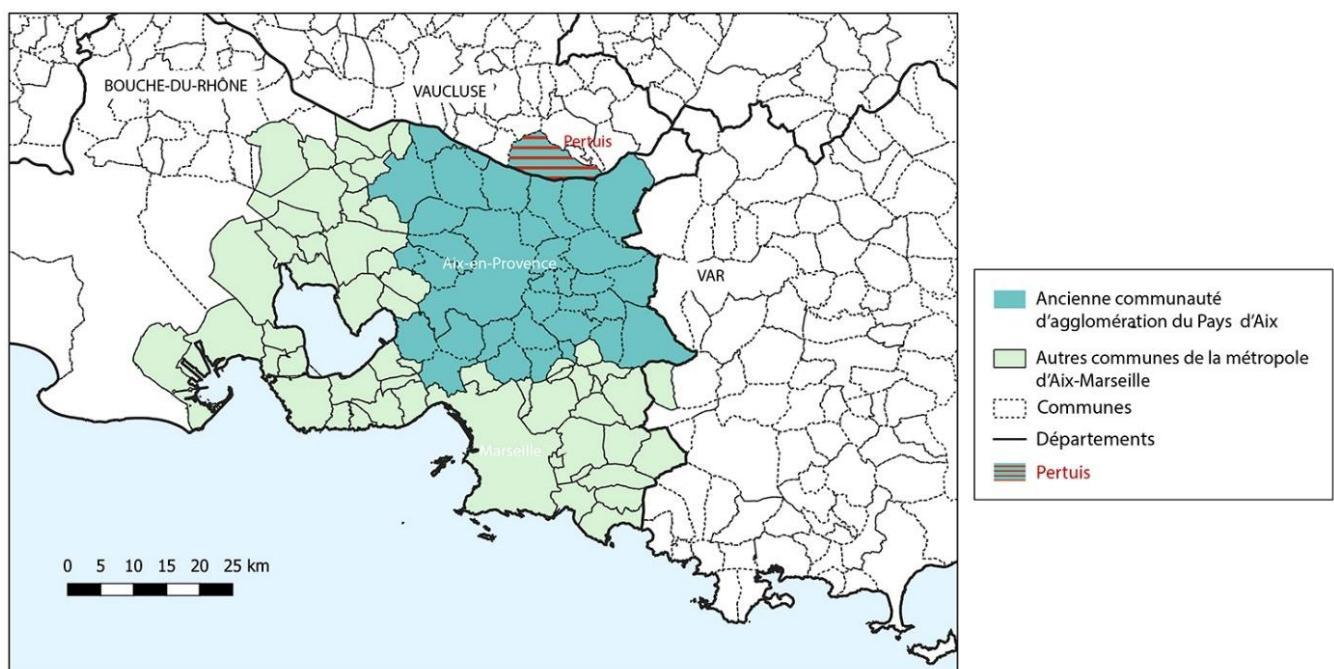
Claire Fonticelli

L'utilisation du foncier dans les espaces périurbains est sous tension. À Pertuis, dans le Vaucluse, la création d'une zone d'activité économique sur des terres agricoles engendre des formes nouvelles de mobilisation.

« Qui ose encore bétonner des terres destinées à nourrir ? » ; « Qui sème le béton aura bientôt la dalle » ; « béton = inondation »... C'est avec ces slogans – et bien d'autres ! – que plusieurs centaines de personnes ont défilé dans la zone d'activités et les espaces agricoles de Pertuis, en mai 2022, à l'occasion d'un « Charivari », une manifestation organisée pour la défense des terres agricoles menacées par un projet d'extension urbaine. Écrits ou chantés, ces slogans dénonçaient la raréfaction de terres agricoles, excessivement urbanisées et menacées par les inondations ou la dégradation environnementale.

Dans cette ville française de près de 20 000 habitants aux confins de la métropole d'Aix-Marseille (figure 1), l'extension d'une zone d'activité économique (ZAE) est projetée, sur 83 hectares de terres principalement agricoles, à quoi s'oppose une association d'habitants : Terres Vives. Ce conflit devient important alors que la consommation foncière peut sembler faible face à l'ampleur des terres consommées en région Sud ou dans le reste de la France. Pourtant, l'opposition à ce projet est relayée dans certains médias nationaux.

Figure 1. Pertuis dans la métropole d'Aix-Marseille



Réalisation : Claire Fonticelli, 2025, d'après Métropole d'Aix-Marseille-Provence et data.gouv.

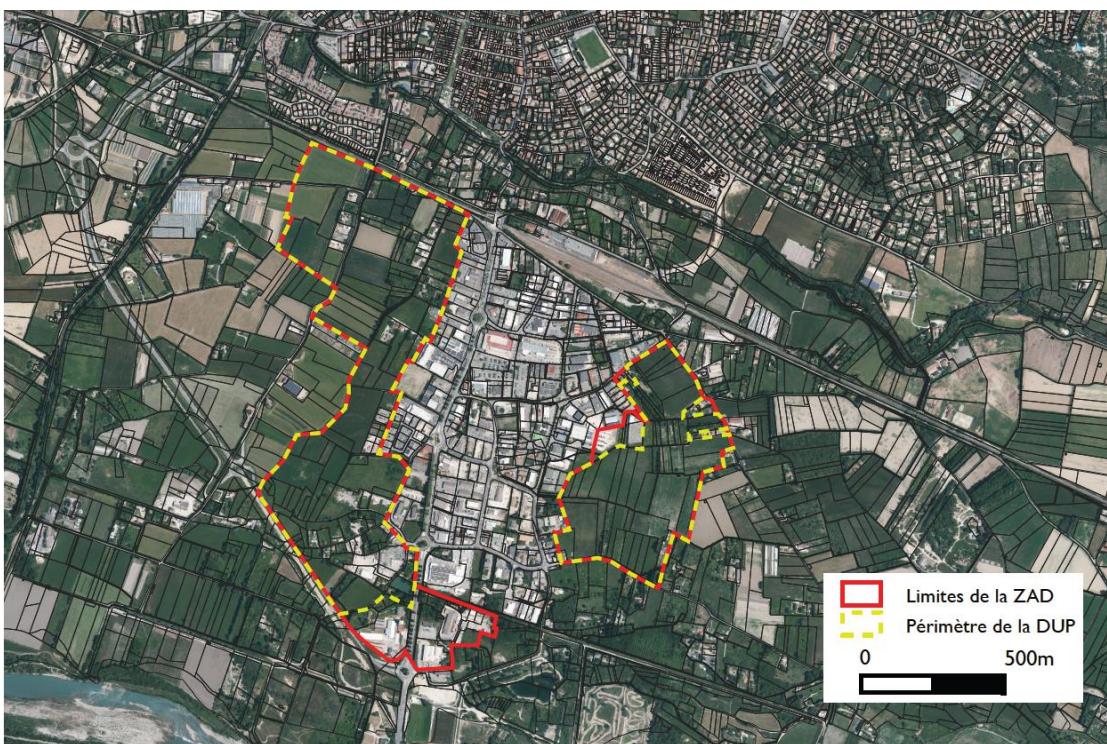
Une commune périurbaine largement agricole

Située à une vingtaine de kilomètres au nord d’Aix-en-Provence, Pertuis rassemble toutes les caractéristiques d’une petite ville périurbaine : au centre-ville ancien et dense perché sur les coteaux s’est progressivement ajoutée une zone d’activités située en contrebas, à proximité du lit mineur de la Durance. L’agriculture occupe la moitié de la surface et les terres irriguées, notamment dans la vallée de la Durance, sont de très bonne qualité. Toutefois, comme dans d’autres communes de la métropole, la pression foncière déstabilise l’agriculture (Perrin 2009), même si la ville dispose d’un « incubateur » d’agriculteurs pour favoriser leur installation, d’une zone agricole protégée et d’une opération de remembrement ou AFAFE (aménagement foncier agricole forestier et environnemental) en cours de mise en œuvre.

Pertuis se situe dans une position d’interface : c’est la seule commune de la métropole à faire partie du Parc naturel régional du Luberon. En cela, il y a une « Pertuis des villes et une Pertuis des champs », comme l’exprime le sociologue Mathieu Leborgne¹. Enfin, la trajectoire politique au sein de la métropole est caractéristique des recompositions intercommunales, limitant le poids politique des communes périurbaines (Fonticelli 2020) : Pertuis était une commune importante au sein de l’ex-Communauté d’agglomération du Pays d’Aix, qu’elle a rejoint en 2001. L’actuel maire de Pertuis, Roger Pellenc (divers droite), élu dès 2008, y prend des responsabilités : il est notamment vice-président en charge de l’économie. En 2016, le Pays d’Aix fusionne avec d’autres intercommunalités pour former la métropole Aix-Marseille. Depuis, l’influence du maire y est plus limitée et Pertuis est devenue une commune périphérique, de petite taille, à l’échelle de la métropole. De plus, Pertuis est la seule commune de la métropole située dans le département du Vaucluse. La métropole prenant la compétence « développement et aménagement économique, social et culturel », elle assure dès 2016 la maîtrise d’ouvrage du projet d’extension de la ZAE de Pertuis (figure 2). L’éloignement de la prise de décision contribue sans doute à expliquer la position de la métropole sur cette extension, au fur et à mesure que le conflit grandit et qu’il est médiatisé.

¹ Ces propos ont été tenus lors des échanges pour la préparation d’un atelier de recherche organisé en 2021 à Pertuis.

Figure 2. Une zone d'aménagement différée sur des terres agricoles, photographie aérienne avec parcellaire cadastral

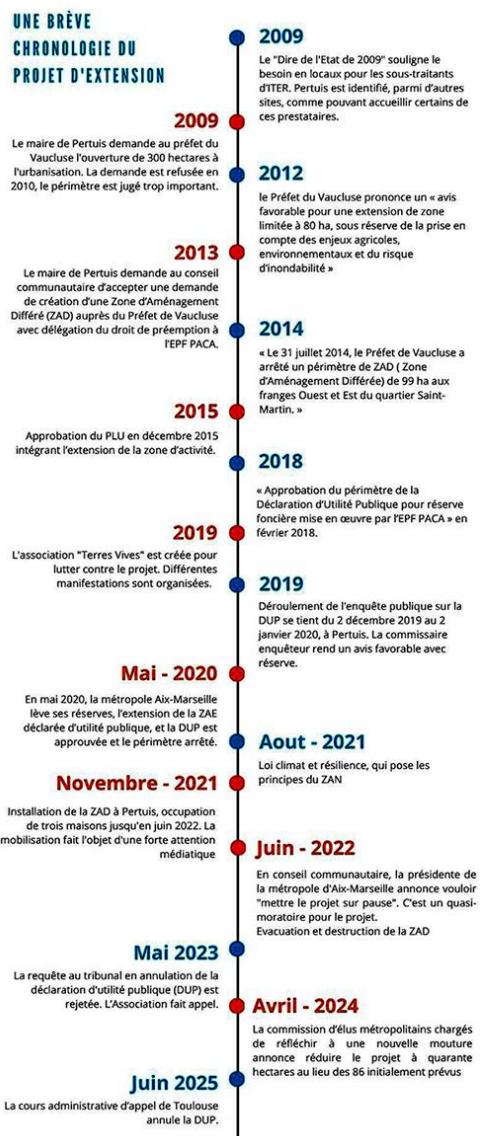


Réalisation : Fonticelli, 2022.

Un projet ancien et daté ou un grand projet inutile et imposé ?

À la fin des années 2000, l'État a envisagé de transformer l'arrière-pays de la métropole Aix-Marseille en une « Vallée des Énergies », en lien avec le projet ITER, un programme international de recherche sur la fusion nucléaire, situé à une vingtaine de kilomètres de Pertuis. En 2009, pour répondre aux besoins en terrains constructibles autour d'ITER, plusieurs sites, dont Pertuis, sont identifiés. Toutefois, le site est contraint par des risques d'inondation liés à la proximité de la Durance, et le préfet demande de limiter l'envergure de la zone : 300 hectares étaient initialement prévus. Après ajustements, un périmètre réduit à 86,5 hectares est validé et inscrit dans les documents d'urbanisme, accompagné en 2018 par une zone de préemption en vue d'une déclaration d'utilité publique (DUP, figure 2).

Figure 3. Chronologie du projet



Réalisation : Fonticelli, 2025.

À partir du démarrage de l'enquête publique, le projet fait l'objet d'une mobilisation importante, portant principalement sur son impact écologique. L'extension est en effet localisée sur des terres agricoles fertiles de la plaine de la Durance, qui abritent une espèce protégée². Par ailleurs, la zone reste exposée au risque d'inondation malgré la construction de digues. De plus, la déclaration d'utilité publique pour constitution d'une réserve foncière rend floue la nature finale des aménagements³. En recoupant plusieurs sources, notamment les déclarations du maire de la ville⁴, on comprend que la zone serait destinée à :

- 20 à 30 hectares pour les entreprises du groupe Pellenc ;
- 20 à 30 hectares pour les sous-traitants d'ITER ;
- 20 à 30 hectares pour des entreprises locales.

² Il s'agit du papillon Diane (*Zerynthia polyxena*), qui a été observé dans les espaces concernés par le projet d'extension.

³ Contrairement à ce qui est attendu pour une DUP Travaux, plus fréquemment utilisée, le projet d'aménagement n'a pas à être précisément établi pour la mise en place d'une DUP Réserve foncière.

⁴ « Passage où le maire de Pertuis s'exprime sur le projet d'extension de la zone d'activités », 2022, <https://www.youtube.com/watch?v=8ZlUrYHeL90> (consulté le 28 novembre 2025).

Les destinataires identifiés, la presse locale dénonce un risque de conflits d'intérêts. Le média d'investigation *Marsactu*⁵ souligne notamment que le maire de Pertuis est aussi le fondateur de Pellenc Industrie, une entreprise qui bénéficierait directement d'une partie du terrain. Cette situation témoigne de logiques d'imbrication entre intérêts publics et privés, fréquentes en contexte périurbain, notamment entre propriétaires fonciers et bénéficiaires des projets d'aménagement (Lambert 2013).

Désormais ancien, ce projet d'aménagement témoigne d'une vision datée de la ressource foncière agricole, à une époque où le ZAN⁶ est affiché comme un objectif des politiques publiques. Le périurbain y semble implicitement présenté comme un réservoir d'accueil de grands équipements, sans prise en compte des caractéristiques du site, des qualités environnementales ou du potentiel agricole.

Un rejet d'abord porté localement, avant un renforcement de l'opposition

Malgré l'ancienneté du projet, la mobilisation est relativement récente (figure 3). C'est en juin 2019, en réaction à l'annonce du projet d'extension, que des riverains et des agriculteurs se mobilisent en créant l'association Terres Vives. Elle engage des actions légales, initiant un recours gracieux en 2020 puis un recours contentieux, perdu en mai 2023 puis gagné en appel en 2025. Parallèlement, l'association mène une sensibilisation auprès de la population locale via des manifestations et des actions de communication, comme en décembre 2019 où près de 285 personnes (selon *Le Dauphiné libéré*)⁷ participent à une protestation durant l'enquête publique liée à la déclaration d'utilité publique. Ces mobilisations incluent aussi des campagnes de collage et des rassemblements sur les terres concernées.

À ces formes classiques de mobilisation s'ajoute une forme plus inattendue. En avril 2021, une nouvelle dynamique émerge lorsqu'un groupe affilié aux Soulèvements de la Terre s'investit dans le conflit. Ses membres organisent des plantations de pommes de terre sur les parcelles concernées par l'extension, pour souligner la défense d'une agriculture locale et vivante. Ils appellent également à bloquer les industries destructrices et à occuper les terres menacées. En novembre 2021, ils s'installent dans quatre maisons vides achetées par l'EPF, transformant le site en une ZAD (Zone à Défendre), baptisée « ZAP (Zone à Patates) ». Ce nom détourne ironiquement le langage administratif, tout en faisant référence à la variété de pomme de terre de Pertuis, au concept de Zone agricole protégée, ainsi qu'au mouvement révolutionnaire mexicain⁸, les zadistes s'appelant ici les « Zapatistes ». La ZAP attire des militants de France et d'Europe, ainsi que des locaux, notamment des gilets jaunes et des paysans mobilisés dans d'autres luttes, créant une communauté hétérogène dont certains membres vivent sur place. L'implication des Zapatistes fluctue, certains résidant durablement, tandis que d'autres participent ponctuellement, notamment pendant les week-ends ou les vacances. C'est sans doute la spécificité de ces ZAD périurbaines par rapport à des ZAD plus

⁵ Voir à ce titre l'article suivant : Coralie Bonnefoy, « Patates contre industrie de pointe, à Pertuis la résistance à la zone d'activités s'enracine », <https://marsactu.fr/patates-contre-industrie-de-pointe-a-pertuis-la-resistance-a-la-zone-dactivites-senracine/>, *Marsactu*, 4 janvier 2022.

⁶ Les incohérences de ce projet avec l'objectif du ZAN ont en particulier été longuement soulignées par les opposants.

⁷ « Pertuis : 280 personnes contre l'extension de la zone d'activité économique », *Le Dauphiné libéré* (Vaucluse), 15 décembre 2019, <https://www.ledauphine.com/edition-vaucluse/2019/12/15/pertuis-280-personnes-contre-l-extension-de-la-zone-d-activite-economique>.

⁸ Le mouvement zapatiste, initié par l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN) en 1994 au Chiapas, incarne une révolte indigène contre l'exclusion sociale et les politiques néolibérales (Martin 2019). Comme l'écrit l'auteur, le zapatisme « est ainsi devenu un modèle altermondialiste, revenant à ses origines anticapitalistes et à l'inspiration sociale des premiers défenseurs de la cause indigène ».

rurales et plus éloignées des pôles métropolitains (Dechezelles 2017). Les ZAD périurbaines accueillent des urbains impliqués dans d'autres luttes métropolitaines, manifestant un soutien ponctuel à des luttes de proximité.

Même si l'objectif final est partagé par tous, les différences entre l'association Terres Vives et les Zapatistes, notamment sur les manières de s'opposer au projet, sont sources de tensions : sur le recours ou non à la violence envers les biens, sur leurs relations à la presse. Les répertoires d'action des différents groupes impliqués (Tilly 2005) – Terres Vives ou les zadistes – diffèrent. Terres Vives privilégie une approche locale, en s'efforçant de rassembler des soutiens parmi les habitants de Pertuis et des communes voisines, et de trouver l'appui d'associations locales, actives dans d'autres mobilisations au sein du département. En revanche, les zadistes jouissent d'une visibilité nationale et européenne, organisant des événements variés comme des carnavals, des ateliers de jardinage, des débats ou des concerts. La situation périurbaine de Pertuis permet aussi l'investissement ponctuel de militants venus du reste de la métropole d'Aix-Marseille et engagés dans d'autres réseaux. Toutefois, leur éloignement des préoccupations locales génère localement des critiques, parfois des tensions, certains adhérents de Terres Vives regrettant leur faible ancrage auprès des Pertuisiens.

De telles tensions reflètent un dilemme fréquent dans les luttes environnementales : concilier radicalité et actions légales. Si l'objectif commun fédère – préserver les terres agricoles et lutter contre un projet d'extension urbaine – les moyens divergent. Les zadistes s'inscrivent dans une critique globale des modèles de développement et dans l'expérimentation de formes de vie alternatives, tandis que Terres Vives défend surtout un *statu quo* face à l'urbanisation. Malgré leurs divergences, ces deux groupes participent dans une unité relative aux mobilisations organisées contre le projet, comme sur d'autres lieux (Subra 2016).

Ce conflit illustre comment les controverses sur les grands projets qualifiés d'inutiles et imposés révèlent, tout en les accentuant, les fractures sociétales et environnementales. Il met en lumière la diversité des acteurs impliqués dans les mobilisations écologiques, au-delà des habitants locaux. Il montre également comment une protestation, ancrée à l'origine dans un territoire, dépasse les frontières locales pour devenir un enjeu métropolitain, voire national, renouvelant ainsi les profils des personnes mobilisées.

Ce conflit est donc emblématique des convergences observables dans les luttes contre l'étalement urbain qui apparaissent en Provence⁹, et attirent, un temps donné, l'attention médiatique. Son contexte périurbain participe à l'activation d'un réseau de soutien : de ce fait, la mobilisation ne peut pas être vue comme la traduction d'un *nimbysme*¹⁰ (Jodelet 2001), tant les opposants tentent de s'adoindre d'autres réseaux et d'élargir l'argumentaire du rejet à des questions environnementales plus larges. La situation périurbaine donne une partie de ses caractéristiques à la mobilisation, avec des mobilisés qui viennent ponctuellement de la métropole, ou des élus de la ville de Marseille soutenant l'opposition au projet et relayant les argumentaires au sein de la métropole.

⁹ Dans le cadre du projet de recherche ENVITERRA porté par Marie Jacqué (LPED, Université d'Aix-Marseille), trois mobilisations sont étudiées conjointement. Outre Pertuis, nous étudions une mobilisation à Cavaillon (ville de 25 000 habitants située entre Avignon et Aix) s'opposant à la création d'une zone d'activité économique et une mobilisation à Avignon (92 000 habitants), qui tente de protéger une partie de la ceinture verte de la ville d'un projet de contournement autoroutier datant du début des années 2010. Les modalités de lutte ont des caractéristiques communes : leurs acteurs s'opposent à des projets anciens, récemment réactivés, en utilisant une diversité de manières de se mobiliser : la désobéissance civile ponctuellement – avec des formes d'occupation et de remise en culture – et des moyens de luttes légaux avec des associations historiquement présentes qui déposent des recours.

¹⁰ D'après l'expression NIMBY – *Not In My Backyard* – fréquemment déployée pour qualifier des oppositions d'habitants au nom de la défense de leurs intérêts particuliers.

La mobilisation contre l'extension de la ZAE de Pertuis a progressivement reconfiguré le projet et son traitement politique. Après un moratoire décrété par la métropole en 2024, une commission d'examen avait proposé une réduction de moitié du périmètre initial, en consacrant une partie des terrains au maintien d'espaces naturels et agricoles, traduisant un fléchissement de la position métropolitaine. En juin 2025, la décision de la Cour administrative d'appel de Toulouse (CAA), obtenue à la suite du recours porté notamment par Terres Vives, constitue un tournant majeur. En annulant la Déclaration d'utilité publique, la CAA fragilise l'ensemble de l'opération et confère une légitimité accrue aux arguments développés par l'association, qui a placé les enjeux agricoles et les impacts environnementaux au cœur du contentieux. Cette issue souligne la capacité des collectifs locaux à influer sur les projets d'aménagement en mobilisant le registre juridique, dans un contexte d'affirmation croissante des enjeux de sobriété foncière et de lutte contre l'artificialisation des sols.

Bibliographie

- Dechezelles, S. 2017. « Une ZAD peut en cacher d'autres. De la fragilité du mode d'action occupationnel », *Politix*, n° 117, p. 91-116. URL : <https://shs.cairn.info/revue-politix-2017-1-page-91?lang=fr>.
- Fonticelli, C. 2020. « Refaire village au-delà de la métropole parisienne : du village-dortoir au centre-bourg », *Urbanités*, n° 14. URL : <https://www.revue-urbanites.fr/14-fonticelli/>.
- Jodelet, D. 2001. « Le phénomène Nimby », in M. Boyer, G. Herzlich et B. Maresca (dir.), *L'Environnement, question sociale. Dix ans de recherche pour le ministère de l'Environnement*, Paris : Odile Jacob, p. 91-97.
- Lambert, A. 2013. « La gauche et le périurbain : les ambiguïtés de la politique de “mixité sociale” dans une petite commune pavillonnaire et ses effets sur le peuplement », *Politix*, n° 101, p. 105-131. URL : <https://shs.cairn.info/revue-politix-2013-1-page-105?lang=fr&tab=texte-integral>.
- Martin, A. 2019. « L'expérience zapatiste et la question indigène au Mexique », *Pouvoirs*, n° 171, p. 85-96, DOI : <https://doi.org/10.3917/pouv.171.0085>.
- Perrin, C. 2009. *Construire les campagnes méditerranéennes : usages, aménagement et valorisations du foncier agricole périurbain en Provence et en Toscane (1950-2010)*, thèse de doctorat en géographie physique et humaine, aménagement et urbanisme, Université Aix-Marseille 1.
- Subra, P. 2016. *Zones à défendre, de Sivens à Notre-Dame-des-Landes*, La Tour-d'Aigues : Éditions de l'Aube.
- Tilly, C. 2005. « Ouvrir le “répertoire d'action”. Entretien avec Charles Tilly », *Vacarme*, n° 31, p. 21-22. URL : <https://vacarme.org/article1261.html>.

Claire Fonticelli est maîtresse de conférences en urbanisme et aménagement à l'Université d'Aix-Marseille. Docteure en sciences du paysage, elle travaille sur les conflits liés aux pressions foncières, notamment sur les friches et les espaces ouverts.

Pour citer cet article :

Claire Fonticelli, « La Zone à Patates, une ZAD en périurbain », *Métropolitiques*, 12 janvier 2026.
URL : <https://metropolitiques.eu/La-Zone-a-Patates-une-ZAD-en-periurbain.html>.
DOI : <https://doi.org/10.56698/metropolitiques.2244>.